

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024 ACCUEILS EXTRA-SCOLAIRES DES ENFANTS DE 3 à 11 ans

Le centre d'animation Monséjour assure la mise en place pour les enfants de 3 à 11 ans :

- du **Centre d'Accueil Éducatif et de Loisirs (CAEL)**, mercredis, vacances scolaires
- de l'**Accueil Périscolaire maternelle et élémentaire (APS)**
- de la **Pause Méridienne maternelle et élémentaire (PAM)**
- de l'**Accompagnement à la scolarité (ACS)**

LE CENTRE D'ACCEUIL EDUCATIF ET DE LOISIRS

Les objectifs pédagogiques de cet accueil sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en respectant son rythme
- Permettre à l'enfant de se responsabiliser et favoriser l'autonomie
- Permettre à l'enfant de connaître son environnement
- Sensibiliser l'enfant au vivre ensemble
- Proposer des animations développant l'ouverture au monde, à l'autre et l'éveil culturel, ...
- Développer l'accueil pour tous

1- Fonctionnement

Horaires et accueil :

Pour les mercredis	Pour les vacances scolaires
<p><u>Journée type pour les sites :</u> Paul Doumer maternel et élémentaire. Ouverture du centre de 8h à 18h.</p> <p>Accueil du matin : 8h à 9h30 Accueil demi-journée : 13h15/13h30 Accueil du soir : 17h à 18h</p> <hr/> <p><u>Journée type pour les sites :</u> Raymond Poincaré maternel et élémentaire. Ouverture du centre de 7h30 à 18h30.</p> <p>Accueil du matin : 7h30 à 9h30 Accueil demi-journée : 13h15/13h30 Accueil du soir : 17h à 18h30</p> <hr/> <p>Les accueils en demi-journée sont soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin avec repas - Après-midi sans repas 	<p><u>Journée type pour les sites :</u> Raymond Poincaré maternel et élémentaire, Paul Doumer maternel et élémentaire. Attention : seuls les sites Raymond Poincaré sont ouverts au mois d'Août.</p> <p>Ouverture de 8h à 18h.</p> <p>Accueil du matin : 8h à 9h30 Accueil du soir : 17h à 18h</p> <p>Les accueils se déroulent sur la journée uniquement.</p>

Le repas et le gouter sont compris dans le tarif de la journée du centre d'accueil éducatif et de loisirs.

Merci de munir votre enfant :

- d'un sac à dos, d'une gourde ou bouteille d'eau
- d'une tenue adaptée à la météo et aux activités prévues, d'un change adapté à la saison

Merci de vérifier le programme et de respecter les horaires.

Celui-ci peut être modifié en fonction de la météo ou en cas d'imprévu.

L'équipe d'animation reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

2- Sorties

Des sorties à la journée auront lieu certains mercredis. Pour ces jours-ci aucune inscription à la demi-journée ne sera possible. Un planning des sorties sur l'année vous est fourni lors des inscriptions.

Attention : les horaires d'accueil peuvent être modifiés certains jours. Un programme sera disponible : sur le site internet, auprès des animateurs, au centre d'animation. Si le programme n'est pas disponible, les animateurs prévoient un affichage sur site. N'hésitez pas à demander aux animateurs ou à l'accueil du centre. **Les sorties ou ateliers nécessitent que ces horaires soient respectés afin que votre enfant puisse être accueilli. En cas de retard, aucun mode d'accueil ne pourra être proposé.**

1- Inscriptions

Pour les mercredis	Pour les vacances scolaires
Possibilité d'inscription par année scolaire à partir du 2 juin 2023 ou à J-8	Voir calendrier des périodes d'inscription du livret « Modalité d'inscription » et sur notre site internet « Espace enfance »
Sur rendez-vous uniquement, disponible sur le site internet https://centresanimationbordeaux.fr/monsejour/	

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS) :

Les objectifs pédagogiques de cet accueil sont les suivants :

- Favoriser au mieux une transition douce entre l'école et la maison.
- Permettre à l'enfant, dans les limites du possible, de se reposer, de s'isoler, de choisir d'être seul ou en groupe.
- Répondre aux besoins de temps ludiques et éducatifs complémentaires de ceux proposés en classe.

Pour respecter le rythme et les besoins de chaque enfant, l'accueil périscolaire est composé dans un premier temps d'un goûter fourni par les parents, suivi d'un temps libre durant lequel les enfants ont la possibilité de profiter d'un endroit mis à disposition pour des activités calmes (lecture, devoirs, jeux de société...).

1- Fonctionnement

Horaires et accueil :

a- L'accueil périscolaire (APS) du matin se déroule de :

- ✓ **7h30 à 8h30**, dans les écoles élémentaires Raymond Poincaré et Paul Doumer.

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte jusqu'à l'accueil ou avoir une autorisation écrite de leurs parents les autorisant à venir seuls (voir coupon à compléter).

b- L'accueil périscolaire (APS) du soir se déroule de :

- ✓ **16h30 à 18h30**, dans les écoles élémentaires Paul Doumer, Raymond Poincaré, dans les écoles maternelles Raymond Poincaré, Paul Doumer.

Le représentant légal ou un tiers de confiance (signalé sur la fiche de renseignements et muni d'une pièce d'identité) doit venir récupérer l'enfant après signature de la feuille de présence. **Une autorisation écrite des parents est obligatoire si l'enfant part seul.**

Nous attirons votre attention sur le respect des horaires qui est essentiel pour le bon déroulement de l'accueil de votre enfant.

2- L'inscription

Un dossier complet est indispensable pour l'inscription. L'inscription sera effective une fois que le dossier sera traité et l'adhésion à l'association réglée. L'équipe d'animation reste disponible et à l'écoute pour l'accueil de votre enfant sur site.

Les dossiers d'inscription pour l'accueil périscolaire seul sont à déposer au centre d'animation Monséjour situé rue François Coppée 33200 Bordeaux (boîte aux lettres, mail, rendez-vous).

LA PAUSE MÉRIDIDIENNE (PAM)

Ces activités sont facultatives et gratuites.

Les objectifs pédagogiques de cet accueil sont :

- ✓ Instaurer un climat apaisé au bénéfice du bien-être de chacun et du temps scolaire
- ✓ Proposer aux enfants des activités calmes de détente, d'éveil et ludiques...

1- Fonctionnement

Pour les enfants mangeant au restaurant scolaire : De 11h30 à 13h30 :

- ✓ Dans les écoles maternelles : mise en place de « Coin Bulle », pour les moyennes et grandes sections,
- ✓ Dans les écoles élémentaires propositions d'activités interclasses.

2- L'inscription

N'oubliez pas de cocher la case prévue à cet effet sur le dossier d'inscription. Si vous avez un dossier avec le centre d'animation Monséjour, vous n'avez pas besoin de remplir le coupon réponse transmis par l'école.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (ACS)

L'Accompagnement à la Scolarité œuvre pour l'épanouissement et l'émancipation de l'enfant en tant qu'élève et futur citoyen. A cet effet, le rôle de l'Accompagnement à la Scolarité est complémentaire de celui de l'Ecole et se développe dans le respect des compétences et des besoins de chaque enfant. Il offre aux parents du soutien et des informations pour une meilleure implication dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Des temps forts culturels, sportifs, créatifs seront proposés à chaque fin de cycles. Une participation financière pourra être demandée en fonction des actions et sorties prévues.

Les objectifs pédagogiques de cet accueil sont :

- ✓ Renforcer l'autonomie des enfants par l'acquisition de méthodes et d'approches qui facilitent l'accès aux savoirs.
- ✓ Développer l'acquisition des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire, en offrant aux enfants des appuis éducatifs.
- ✓ Elargir les centres d'intérêt des enfants par une proposition d'ateliers et de ressources culturelles variées.

3- Fonctionnement

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans. Les enfants s'engagent à participer à 2 séances par semaine.

Période :

Après les vacances d'automne jusqu'à la fin de l'année scolaire (hors vacances scolaires)

Horaires :

De 16h30 à 18h30

Jours et lieux :

- ✓ Les lundis et mardis à l'école Raymond Poincaré
- ✓ Les jeudis et vendredis au centre d'animation Monséjour

4- L'inscription

Pour inscrire votre enfant à l'accompagnement à la scolarité il faut :

- Adhérer à l'association (3€/enfant)
- Compléter un dossier d'inscription et signer la charte d'engagement
- Participer à la réunion d'information obligatoire (fin septembre)

FACTURATION :

1- Paiement CAEL

Le paiement est à effectuer le jour de la réservation. L'annulation de l'inscription au CAEL ne peut se faire que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, déménagement, changement de situation ou de difficultés particulières) **Les absences non justifiées seront limitées à 3 par année.**

2- Paiement APS

Plusieurs choix de paiement :

- **Forfaits annuels** = Le tarif forfaitaire « accueil régulier » s'applique uniquement quand l'enfant est inscrit tous les jours scolaires de la semaine.

Les enfants participant à l'accompagnement à la scolarité ne pourront pas prendre de forfait annuel.

Un forfait ne peut se prendre ou être modifié en cours d'année. Le choix du forfait pourra se faire jusqu'aux vacances d'automne 2023.

- **Paiement au réel** = paiement à la demi-heure en fonction des présences réelles de l'enfant.

➤ **Calcul de la facturation de l'accueil périscolaire (APS)**

Le calcul du temps de présence se fait à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

En début d'année, les parents sont informés du tarif horaire les concernant (barème fixé par la Mairie de Bordeaux, selon le code tarif). Se rapprocher de l'équipe d'animation pour plus d'informations.

La facturation de l'APS se fait par période scolaire.

3- Moyens de paiements acceptés

Nous acceptons les paiements en Carte Bleue directement au centre d'animation Monséjour et/ou sur le portail famille, par chèques (à l'ordre du CA Monséjour), en espèces ou par CESU.

Ne pas envoyer d'argent liquide par voie postale.

L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire (3€ pour les moins de 18 ans et 15.50€ pour les familles).

Elle est valable pour l'ensemble des activités proposées par le centre d'animation Monséjour et les autres centres de l'association des centres d'animation de Bordeaux.

IMPORTANT :

- L'inscription est effective lorsque tous les documents sont remplis, signés et remis au secrétariat du Centre d'animation Monséjour. L'adhésion à l'association doit également être réglée.
Pour rappel, les dossiers incomplets ne seront pas traités.
- En cas de retards répétés pour venir chercher son enfant, **un courrier d'avertissement sera adressé aux familles.** S'il n'était pas suivi d'effet, le centre d'animation Monséjour se réserve le droit de remettre en question temporairement ou définitivement l'inscription de l'enfant. Ces accueils réalisés au-delà des heures d'ouverture seront facturés.
- Tout comportement inapproprié de parents envers d'autres enfants et/ou d'animateurs ou d'autres parents dans l'enceinte et aux abords du site, pourra entraîner des sanctions temporaires ou définitives.
- Si exceptionnellement, une personne non signalée comme tiers de confiance sur la fiche de renseignements se présente, l'équipe ne confiera pas l'enfant à cette personne, sauf avec autorisation exceptionnelle écrite et signée par les parents ou le(s) tuteur(s) légal (aux) et la présentation de la pièce d'identité.
- Pour les parents séparés ou divorcés, le jugement des affaires familiales du tribunal sera joint au dossier de l'enfant précisant les conditions particulières concernant la garde de l'enfant, le droit de visite. Sans ce document, nous ne pourrions faire appliquer ledit document. **En cas de double facturation merci de nous le signaler et de fournir par conséquent l'avis d'imposition de chacun des parents.**

ENCADREMENT :

L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels diplômés selon les règlements en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Bordeaux, le : _____

Je soussigné (e) :

Mme, M. _____ représentant légal de l'enfant :
_____ avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature